

Protocole Sanitaire

Championnats de France route et piste 2021

COMMUNIQUE

En accord avec les dispositions en vigueur, l'organisation et la commission course rappelle les points du protocole sanitaire applicable lors du championnat de France :

- Chaque club doit fournir un registre de présence complété qui vous sera demandé à l'entrée (ou QR code "Tous-anti-Covid" à scanner comme à Coulaines) ;
- Le port du masque est obligatoire dans les zones de regroupement et/ ou de rassemblement ;
- Dans la zone buvette, seule la consommation assise est autorisée. Les déplacements dans la zone buvette doivent se faire obligatoirement avec le port du masque ;
- Les tests ne sont pas obligatoire ;

La commission course